

LE CURÉ. — C'est, en effet, une menace déguisée, M. Pierre. Votre qualificatif est exact. Mais, vous le savez, elle n'a pas fait long feu. Immédiatement les principaux journaux publiaient un Communiqué intitulé : *le devoir des catholiques*.

Peu après, Mgr l'évêque de Chicoutimi écrivait à ses diocésains du comté de Charlevoix : " Nous regardons comme un grave " devoir de conscience pour les électeurs de ne donner leurs " votes qu'à un candidat qui s'engagera formellement et solen- " nellement à voter, durant la présente session, pour une légis- " lation réparatrice qui aura été agréée par l'autorité ecclésias- " tique. "

Enfin, tout dernièrement, Mgr l'évêque d'Antigonish, dans une lettre à l'un de ses diocésains, prenait la même attitude.

PIERRE. — Il est facile, M. le curé, vous venez de m'en donner la preuve, de traiter n'importe quelle question, sans avoir recours aux personnalités.

LE CURÉ. — Maintenant, M. Pierre, je vous renets votre journal en vous donnant un conseil. Si vous tenez absolument à recevoir un hebdomadaire politique, je vous recommande un choix plus judicieux.

Une lettre de l'Archevêché

Archevêché de Québec, 25 février 1896.

Monsieur l'Éditeur du *Courrier du Canada*
Québec.

Monsieur,

Je suis chargé par Mgr l'Archevêque de Cyrène Administrateur de l'archidiocèse, d'exprimer le regret qu'on ait livré aux journaux des choses qu'il avait été convenu de ne pas publier. Afin de couper court à toutes les versions différentes qu'on colporte dans la presse, au sujet de la réponse donnée à la délégation de samedi dernier, Monseigneur se voit obligé de rétablir l'exactitude nécessaire en matière aussi importante et qui manque à certains comptes rendus.

En résumé Monseigneur a dit :

1° Qu'il était encore à étudier le texte du projet de la loi